TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE PARIS

Le président de la commission de contrôle des opérations électorales,

Vu le décret n° 92-172 du 21 février 1992 modifié relatif à la commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1992 fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission de contrôle des opérations électorales instituées pour les élections à la commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre charge de l'agriculture ;

Vu la décision du président du tribunal administratif de Paris du 15 septembre 2021, désignant le président de la commission de contrôle des opérations électorales ;

DECIDE

Article 1 : Sont nommés assesseurs de la commission de contrôle des opérations électorales :

- M. Vincent MAZEAU, conseiller au tribunal administratif de Paris,
- Mme Julie BOURRIOT, administrateur civil, adjoint au chef du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche au ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Article 2 : La présente décision sera notifiée au ministre de l'agriculture et de l'alimentation, à M. MAZEAU et à Mme BOURRIOT.

Fait à Paris, le 24 novembre 2021

Le président de la commission de contrôle



Jean-Baptiste BAUDAT